

SAINTE-JULIE / VARENNES

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

gravitemedia 11 septembre 2020 06h00 0 commentaires

Nouveau èglement pour les camions à benne

INFOLETTRES

Restez informé de ce qui se passe chez vous. Recevez nos nouvelles locales chaque semaine !

S'ABONNER

gravitemedia
rboudrias@gravitemedia.com
Voir les articles



Maisons sur les pistes

Un style de vie actif, sans compromis sur le luxe et la tranquillité.
eclipsetremblant.com

Ouvrir



Afin d'éviter de dangereux et coûteux accidents, le gouvernement impose, depuis le 1er septembre, un nouveau règlement. Les conducteurs visés : les camionneurs dont le véhicule est équipé d'une benne.

Une distraction au volant peut avoir des conséquences fâcheuses. Et les dégâts causés sont d'autant plus importants lorsqu'il s'agit d'un poids lourd.

C'est ainsi que, au fil des dernières années, des camionneurs ayant omis de rabaisser la benne de leur véhicule ont infligé des dommages importants à des viaducs et autres infrastructures situés sur différentes artères et routes achalandées de la province.

Depuis 2018, la scène s'est reproduite notamment à Sorel, Repentigny et sur la rue Sainte-Foy à Québec avant de se épéter en janvier dernier à Saint-Bruno-de-Montarville. Une déneigeuse qui circulait sur l'autoroute 30 avec une benne levée avait alors frappé le viaduc du boulevard de Montarville. Suite à l'incident, la circulation fut interrompue sur une partie du trajet. Les véhicules ont été redirigés vers une route alternative.

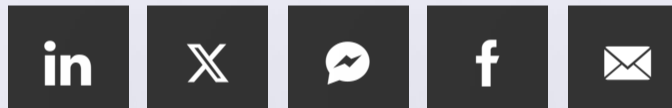
Avertisseur et témoin lumineux

Pour prévenir de telles situations, tous les véhicules lourds dont la benne basculante mesure plus de 4,15 m en position relevée ont, depuis le début du mois l'obligation d'être équipés d'un avertisseur sonore et d'un témoin lumineux qui s'activent automatiquement lorsque la benne n'est pas complètement abaissée.

Le propriétaire ou exploitant d'un véhicule lourd qui n'est pas conforme pourrait recevoir une amende. Le montant des contraventions peut varier de 350 \$ à 1 050 \$.

Les agriculteurs et entreprises utilisant cette catégorie de véhicule doivent installer le témoin rouge dans la partie supérieure du tableau de bord. Sa fréquence de clignotement doit se situer entre 60 et 120 fois par minute. Quant à l'avertisseur, il se doit d'être audible en toute circonstance.

La mise à jour des véhicules concernés pourrait coûter, selon système choisi, entre 300\$ et 1200\$. Frais d'installation non inclus.



ARTICLE PRÉCÉDENT

L'Orchestre symphonique de Longueuil en concert privé dans un CHSLD de Boucherville

ARTICLE SUIVANT

Moteurs électriques : une entreprise de Boucherville prend de l'expansion en Inde!



ART DE VIVRE

Ivan Demidov rencontre ses admirateurs à Brossard

12 février 2026

L'attaquant du Canadien, la jeune sensation russe Ivan Demidov, a...

Lire la suite

ACTUALITÉS

Rémunération des élus de Boucherville : conseillers augmentés, maire gelé

12 février 2026

Alors que les conseillers municipaux de Boucherville ont vu leur...

Lire la suite

ACTUALITÉS

Varennnes affiche sa solidarité aux travailleurs du PEQ

11 février 2026

L'annonce de l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) plonge...

Lire la suite

SOCIÉTÉ

Chemin de la Butte-aux-Renards: pas d'asphaltage avant 2027

11 février 2026

Dans le dossier des nombreux passages de camions chargés sur...

Lire la suite

ACTUALITÉS

6,55 M\$ pour la réfection de la rue de Normandie et du chemin d'Anjou

11 février 2026

La Ville de Boucherville s'apprête à lancer un important chantier...

Lire la suite

🗨️ Votre avis nous intéresse

Tous les champs avec * sont obligatoires.

Commentaire *

Nom *

E-mail *

Site web

Enregistrer mon nom, mon e-mail et mon site dans le navigateur pour mon prochain commentaire.

Envoyer mon commentaire



215 boul. Jean-Leman, #215, Candiac, QC J5R 6Z8
855 472-8483

NOUS SUIVRE

Inscription aux infolettres

PUBLICATIONS

- Journal Le Reflet
- Journal Le Saint-François
- Journal Le Soleil de Châteauguay
- Journal L'Information d'affaires d'ici
- Le Courrier du sud
- La Relève

LEGAL

- Politique de confidentialité
- Conditions générales de vente et d'utilisation

CATÉGORIES D'ARTICLES

- Actualités
- Faits divers
- Culture
- Sports
- Opinion